



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Jeudi 7 juillet 2022 à 17h en visioconférence

ORDRE DU JOUR

1. [Accueil et mot du Bureau](#)
2. [Présentation du rapport d'activités ABF 2021](#)
3. [Approbation du rapport d'activités ABF 2021](#)
4. [Présentation des comptes, bilan et rapport financier ABF 2021](#)
5. [Approbation des comptes ABF 2021](#)
6. [Présentation des projets de l'association et approbation du rapport d'orientation 2022](#)
7. [Approbation du rapport d'orientation 2022](#)
8. [Présentation et approbation du budget prévisionnel 2022](#)
9. [Approbation du budget prévisionnel 2022](#)
10. [Présentation et approbation des tarifs 2023](#)
11. [Approbation des tarifs 2023](#)
12. [Présentation des activités, du bilan et rapport financier ABIS 2021](#)
13. [Groupes de travail et dossiers en cours](#)
14. [Questions, remarques, propositions diverses](#)

L'assemblée générale de l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) s'est tenue en visio-conférence sur la plateforme Zoom le jeudi 7 juillet de 17h à 19h, en vertu de la loi n°2022-46 du 22 janvier 2022 autorisant, jusqu'au 31 juillet 2022, la tenue de ces réunions à distance. En raison de ce format, seuls les membres adhérents de l'ABF étaient invités à participer et devaient préalablement s'inscrire. Aucune procuration ne pouvait être prise en compte.

L'AG s'est ouverte en présence de 49 personnes, dont 5 membres du Bureau National. Le nombre de participants (et donc de votants) a fluctué tout au long de la réunion.

1. Accueil et mot du bureau (Hélène)

Cette troisième Assemblée générale (AG) se tient en visio après les AG 2020 et 2021. La réglementation permet de tenir cette AG en visio avant le 31 juillet 2022, même si cela n'est pas prévu dans les statuts de l'ABF. Après échange avec le Conseil National (CN), il a semblé plus raisonnable de maintenir ce format et ce calendrier plutôt que de décaler à une AG en présentiel à l'automne.

Le calendrier et le format des prochaines AG, traditionnellement proposées pendant le congrès national, seront rediscutés. L'avis des congressistes sur ce sujet est également attendu dans le questionnaire d'évaluation en cours de diffusion.



Association loi 1901 reconnue d'utilité publique

Cette AG est particulière puisqu'il s'agit d'une AG de transition entre deux bureaux nationaux. Hélène prend donc la parole en tant que « nouvelle présidente » élue depuis janvier 2022, mais ce sont les collègues du bureau national 2019-2021 qui présentent les bilans de 2021.

Le nouveau bureau national (BN) se compose de : Hélène BROCHARD (présidente), Anne-Marie VAILLANT (vice-présidente), Julien VIDAL (trésorier), Loriane DEMANGEON (secrétaire), Eléonora LE BOHEC LETTIERI et Jean-Rémi FRANCOIS (secrétaires adjoints)

Quelques fonctionnalités pratiques et techniques de Zoom sont rappelées pour le bon déroulement de l'AG.

2. Présentation du rapport d'activités ABF 2021 (Loriane)

Retour sur les grandes activités qui ont rythmé la vie de l'ABF en 2021... dernière année du mandat de l'ancien bureau national. Un mandat fortement impacté par la crise sanitaire mais également par une dynamique interne et inter-associative solide et constructive.

Le congrès de l'ABF 2021

Action phare reportée à l'automne 2020 en raison du contexte sanitaire défavorable à toute réunion, puis à nouveau annulé pour les mêmes raisons, puis transformé pour revêtir un format numérique inédit. Cela a demandé beaucoup de travail pour en redéfinir le format et en réajuster le contenu et les interventions. Néanmoins, le bilan est positif avec plus de 2 000 connexions recensées, soit une moyenne de 450 spectateurs par session (sans compter les sessions collectives organisées par certaines bibliothèques). Le taux de satisfaction est de 98% ! Pour 56% des participants, il s'agissait même de la toute première participation au congrès de l'ABF. La moitié des participants était par ailleurs non adhérente à l'association, c'est dire l'attractivité des activités de l'ABF.

Des décisions votées lors de l'AG 2020

Pour chacune d'entre elles, les avis sont recueillis et les approbations obtenues. Cependant, plusieurs décisions votées lors de l'AG 2020 restent en cours, car conditionnées par un changement incontournable des statuts de l'association, changement plus compliqué que prévu en raison du statut d'utilité publique qui caractérise l'ABF :

- La possibilité d'adhérer en année glissante, de date à date et non plus sur une année civile ;
- La non-limitation du nombre de groupes régionaux de l'ABF (le calibrage minimal du nombre de groupes régionaux inscrit dans l'article 6 des statuts est obsolète depuis la fusion de certains groupes) ;
- La reconnaissance de l'ABF comme centre de formation des apprentis (attendue par les sites de formation de l'ABF, à inscrire dans l'article 2 des statuts)

Le contexte sanitaire

Le mandat du bureau national sortant a profondément été bouleversé par la crise sanitaire. Mais comme signalé à plusieurs reprises, nous avons la chance d'avoir un milieu professionnel composé de plusieurs associations dynamiques et solidaires. L'interassociation s'est à nouveau réunie en 2021 pour décrypter les décisions gouvernementales, en discuter, et essayer de négocier au mieux les solutions qui pouvaient prendre forme. Cela s'est traduit par 6 mises à jour progressives du site [Bibliocovid](#), plusieurs réunions entre l'interassociation et le Service du Livre et de la lecture, 4 communiqués de presse (dont 2 sur le pass sanitaire), 2 fils de discussion de la Commission RH de l'ABF sur Agorabib (35 000 vues au total), une enquête sur le pass sanitaire et son application en bibliothèques (2850 réponses obtenues).

Le défi de la (re)conquête des publics reste toutefois encore une réalité...



Association loi 1901 reconnue d'utilité publique

Les activités des groupes régionaux

Le dynamisme des groupes régionaux est relancé, comme en atteste le rapport précédemment transmis. Ont pris vie :

- 14 journées d'études, avec au programme le jeune public, la citoyenneté, l'accessibilité face au handicap, l'illectronisme, la bibliothèque durable, l'inclusion numérique, les coopérations avec le milieu pénitentiaire, le design participatif, des cafés connectés...
- des partenariats locaux avec le CRL, les CRFCB, les DRAC et autres acteurs de la filière du livre et du champ social
- 2 blogs, 2 comptes flickr, de nombreuses publications sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter suivis par plus de 14 500 abonnements

Les activités des commissions

Là aussi, les commissions n'ont pas chômé (cf. rapport d'activités complet) avec plus de 100 membres à l'œuvre au sein de 13 commissions :

- 11 journées d'études organisées ou animées par les commissions
- Participation aux comités de pilotage et groupes de travail (site de la FILL « lire en établissement de santé », portail de l'édition adaptée, observatoire de la lecture des adolescents, réseau français des fablabs RFFlabs)
- Présence aux congrès étrangers (EBLIDA, IFLA, LIBER)
- 4 blogs (AccessibilitéS, Bibenréseau, Labenbib, Légothèque)
- 6 pages facebook et 3 comptes twitter, soit 15 360 abonnements (dont plus de 7000 pour labenbib !)

La formation d'auxiliaire de bibliothèque 2020/2021

La session 2020-2021 a diplômé 136 diplômé.e.s grâce au travail mené par 152 formateur.rice.s bénévoles et 62 formateur.rice.s bénévoles, investis dans 14 sites de formation en région. Par ailleurs, 5 candidats à la validation des acquis de l'expérience ont été accompagnés.

La commission a également travaillé d'arrache-pied pour obtenir une certification de la formation dans le Répertoire national des certifications professionnelles, pour obtenir le renouvellement de l'homologation de la formation d'auxiliaire pour 2 ans (arrêté du 8 juillet 2021) et pour obtenir la certification Qualiopi. La commission participe également aux concertations nationales lancées par le Ministère de la Culture concernant les Assises de la formation.

Les Prix Sorcières 2021

En 2021, le prix sorcières a été arbitré par 7 libraires de l'ALSJ et 7 bibliothécaires de l'ABF. 4 commissions « sorcières » sont actives en régions Hauts-de France, Lorraine, Aquitaine et Ile-de-France avec une trentaine de bibliothécaires participants aux votes.

La remise des prix s'est tenue le 19 mai à l'occasion du Forum du Livre de Saint-Louis (Alsace).

Le renouvellement des groupes régionaux fin 2021

198 membres ont été élus dans les conseils d'administration des 20 groupes régionaux de l'ABF. Cela marque un investissement important, symbole d'un rayonnement régional dynamique. Le groupe Languedoc-Roussillon est relancé après deux années de sommeil. Seul le groupe de la Réunion n'est pas parvenu à renouveler son conseil d'administration.



3. Approbation du rapport d'activités ABF 2021

Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 51

4. Présentation des comptes, bilan et rapport financier ABF 2021 (Martine)

I - RÉSULTAT

L'Association des Bibliothécaires de France présente à la clôture de l'exercice 2021 un excédent de 68 434,17 €. Soit une variation de 195 874, 76 € par rapport à 2020. En 2021, les produits de l'ABF sont en baisse de 7 % par rapport à l'exercice précédent (qui était déjà en diminution de 18% par rapport à 2019), les charges ont diminué de 33 %. La baisse du budget s'explique principalement par la baisse d'activité liée à la crise sanitaire Covid 19 pour la deuxième année consécutive, la diminution des charges par le départ de deux salariés et l'amortissement de l'indemnité de départ versée pour l'un d'entre eux.

II - PRODUITS

Les produits d'exploitation s'élèvent à 542 148 € soit une baisse de 7 % par rapport à 2020.

Cet écart s'explique principalement par :

- L'annulation du congrès et la proposition d'un congrès en ligne gratuit
- Une reprise faible des Journées d'Étude.
- La baisse de la refacturation entre l'ABF et l'ABIS.

III - CHARGES

Les charges d'exploitation représentent un montant de 473 714 € soit une baisse de 33% par rapport à 2020.

Cet écart de charges s'explique notamment par :

- La baisse des activités et des déplacements due à la crise sanitaire.
- La baisse des honoraires comptables.
- La baisse des salaires et traitements, charges sociales et provisions départs en retraite en raison des départs de deux salariées et d'un équipe salariée réduite à 3 personnes

IV - BILAN

L'actif net (immobilisations corporelles et financières, créances, produits à recevoir, charges constatées d'avance) s'élève à 676 122, 59 €. Le passif comprend les réserves et les dettes diverses en cours pour un total 676 122,59 €. À la clôture de l'exercice, les réserves (disponibilités et placements) s'élèvent à 485 061 €, soit une différence de 64 899, 70 €.

Actionnaire principal de la SARL ABIS, l'ABF ne percevra pas pour l'année 2021 de dividendes. En annexe : bilan et compte de résultat 2021 ainsi qu'une présentation des soldes intermédiaires de gestion. Les comptes détaillés sont consultables au siège de l'association par tou·te·s les adhérent·e·s.

Martine remercie chaleureusement le bureau sortant pour le travail effectué malgré la crise sanitaire qui a bousculé les projets, les priorités... Cette crise nous a empêché de nous voir aussi souvent que nous l'aurions souhaité, mais l'ancien bureau a réussi à tenir la barque malgré tous les imprévus...

5. Approbation des comptes ABF 2021

Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 51



6. Présentation des projets de l'association (Hélène)

Le cadre : la feuille de route du mandat 2022-2025

1\ Retrouver un équilibre financier et réviser le modèle économique

- Formation
- ABIS/ABF
- Équipe salariée
- Publications

2\ Dynamiser et rendre visible l'action de l'association

- Révision des statuts et règlement
- Rendre visible son action et le « pourquoi adhérer »
- Soutenir les commissions et leurs actions

3\ Renforcer le plaidoyer et les activités partenariales

- Élections, campagne gratuité, associations d'élus
- Loi Robert
- Interassociation

Les priorités pour 2022

Axe 1 :

- Lien juridique entre ABIS et ABF (vote AG 2020)
- Organisation de l'équipe salariée et des fiches de postes

Axe 2 :

- Révision du statut et du règlement pour formaliser les décisions votées
- Commissions Développement durable et Numérique
- Relance des publications en format léger

Axe 3 :

- Élections
- Prise de contact élus
- Interassociation

7. Approbation du rapport d'orientation 2022

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 53



8. Présentation du budget prévisionnel 2022 (Julien)

Cf. Présentation du budget prévisionnel 2022 incluse dans le rapport d'activités 2021

L'ABF présente un budget prévisionnel à l'équilibre à 456 300 € en charges et en produits, avec des contributions volontaires en nature estimées à 70 000 € (bénévolat). L'ABF ne recevra pas de dividende en 2022 car aucun bénéfice lié au congrès 2021 n'a pu être engrangé (congrès transformé en visio, sans salon professionnel).

Ce budget permettra de sécuriser l'association, de ne pas renoncer à ses missions et de mettre en œuvre la feuille de route du mandat.

9. Approbation du budget prévisionnel 2022

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 53

10. Présentation des tarifs 2023

Le maintien des tarifs actuellement pratiqués est proposé, à savoir :

Adhésion collectivité : 260 €

Adhésion individuelle :

- Bénévoles, étudiants et moins de 900 € : 10 €
- Salarié.e.s au revenu compris entre 900 et 1 800 € : 20 €
- Salarié.e.s au revenu compris entre 1 800 et 2 800 € : 40 €
- Salarié.e.s au revenu supérieur à 2 800 € : 80 €

L'articulation entre adhésions individuelles et adhésion collectivités ne permet pas d'impulser les adhésions, dans un sens comme dans l'autre. Une diminution des tarifs à l'attention des plus petites collectivités pourrait être étudiée prochainement.

11. Approbation des tarifs 2023

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 49

12. Présentation des activités, du bilan et du rapport financier ABIS 2021

L'ABIS est la société commerciale qui compte l'ABF comme unique actionnaire. Elle prend en charge les activités soumises à fiscalité (par opposition aux activités associatives) :

- versement de dividendes à l'ABF ;
- participation aux frais des locaux, moyens techniques et salaires ;
- édition, publication et commercialisation des *Médiathèmes* et de la revue *Bibliothèque(s)*

En 2021, les capitaux ont été reconstitués à hauteur de la moitié du capital social

Chiffre d'affaires : 15 147 €

Résultat net comptable : 27 866 €



Lien juridique entre ABIS et ABF : Un audit est à venir pour repenser l'articulation entre l'ABIS et l'ABF. Jusqu'à présent, la vitalité de l'ABIS se retrouve plutôt dans la tenue du salon professionnel à l'occasion du congrès, que dans les ventes des publications de l'ABF. Raccrocher les activités de la formation à l'ABIS pourrait également avoir du sens.

13. Groupes de travail et dossiers en cours

Organisation de l'équipe salariée et des fiches de postes (Jean-Rémi)

L'ABF passe de 5 salariés à 3 salariés, ce qui invite le bureau à questionner le fonctionnement de l'ABF. Suite à des réunions avec l'équipe réunie et des réunions individuelles transparaît la volonté commune de l'équipe et du BN de parvenir à un mode de fonctionnement plus transversal, organisé autour d'un pôle fonctionnel et des points d'équipe réguliers. Ce souhait est également étayé par une rencontre avec Finacoop (expert comptable et conseiller pour les associations) qui souligne à nouveau la nécessité de répartir la charge d'activités sur 4 salariés.

Il reste à calibrer le 4ème poste : mi-temps ou plein temps ? Au-delà de la montée en compétences sur le pilotage comptable, juridique et financier de l'ABF, les gros enjeux liés à la formation ne doivent pas non plus être écartés. Un accompagnement est notamment souhaité par les sites de formation en région pour faire face à la montée en puissance de la gestion administrative qu'impliquent le RNCP, la certification Qualiopi, etc. Il faut par ailleurs veiller à faciliter l'appropriation par les salariés d'une nouvelle logique de fonctionnement.

Le BN remercie les salariés pour leur implication dans les activités de l'ABF !

Révision du statut et du règlement pour formaliser les décisions votées (Marie)

La commission Vie de l'association a besoin de forces vives pour travailler sur l'évolution des statuts, étape incontournable pour pouvoir modifier le règlement de l'ABF.

Commissions Développement durable (Eléonora)

Après quelques mois de soubresauts liés au covid et à une surcharge de travail se recompose le groupe de travail dédié au développement durable afin de définir les objectifs concrets de cette commission au champ très vaste. Les premières missions seront celles de répertorier les actions déjà conduites en matière de développement durable et de prendre appui sur les retours d'expérience du terrain.

Commission Numérique (Hélène)

La Commission Numérique est en cours de formalisation autour de compétences complémentaires et diversifiées (ressources, médiation, PNB, etc.). Il faut désormais revoir les contours de la lettre de mission et cadrer le champ des missions confiées, en veillant à l'articulation avec Labenbib..

Relance des publications en format léger (Anne-Marie)

L'arrêt des publications est regretté par certains adhérents, et des envies de reprendre un rythme de publications se font sentir du côté du comité éditorial. Afin de relancer l'activité, il est proposé de publier un « bulletin de l'ABF » dans un format plus léger (une dizaine de pages), à périodicité régulière (tous les 2 ou 3 mois), accessible sur le site Internet de l'ABF en version numérique imprimable pour ceux qui souhaiteraient en obtenir une version papier. La première parution est imaginée pour le mois d'octobre, fruit de contributions émanant des commissions et d'une veille thématique interassociative, avec un dossier thématique concernant la Loi Robert. A venir : 2 appels à contribution, le premier pour constituer un nouveau comité éditorial, un second pour obtenir des articles à publier. La question des droits d'auteurs reste à éclaircir. Le bulletin d'octobre pourrait notamment

Le format de la lettre électronique de l'ABF sera par ailleurs revu, en articulation avec ce nouveau bulletin.



Commission advocacy (Xavier)

La Commission advocacy recherche des forces vives. La campagne de soutien en faveur des bibliothèques est lancée. En signant le document de plaidoyer proposé par la commission, les candidat·e·s aux élections législatives s'engagent à soutenir les bibliothèques notamment par la mise en œuvre effective et la bonne application de la Loi Robert. Une campagne avec des témoignages d'élus est en préparation, pour une diffusion en octobre.

La commission a ajouté la notion de gratuité sur la carte des bibliothèques diffusée sur le site de l'ABF. La gratuité inconditionnelle reste promue et à promouvoir !

En ce qui concerne la charte bib'lib, il a été décidé d'y apposer une date de fin afin de vérifier que la bibliothèque en remplit toujours les conditions au bout de 3 ans.

Prise de contact élus (Eléonora)

L'ABF est invitée à la rencontre des élus en marge du festival d'Avignon et au sujet de réflexions sur les équipements culturels de proximité. L'occasion de faire le bilan de la crise covid et de jeter un regard prospectif sur les enjeux des quartiers prioritaires de la ville, la ruralité et la gratuité.

Interassociation (Eléonora)

L'interassociation peut avoir du poids. Aussi il conviendra de lancer un chantier concernant les statuts, les concours et les formations, en lien avec les commissions RH et Formation de l'ABF, et dans le cadre des Assises de la formation.

14. Questions, remarques, propositions diverses

Est-il envisagé de quitter les locaux du siège de l'ABF rue Chabrol, à des fins économiques ?

Cela pourra faire partie des pistes d'économie à étudier. Cependant, compte tenu des diverses urgences (cf feuille de route) et du contexte « après covid », le sujet n'est pas prioritaire et la salle de réunion est notamment bien utile pour se retrouver en présentiel après de nombreux de réunions à distance...

Cette année a été fait le choix de désolidariser l'AG du congrès. Qu'en pensez-vous ? Privilégie-t-on le présentiel ou le distanciel pour ce genre de réunion ?

De l'avis général, le présentiel facilite les échanges sur des questions de fonds. Pourquoi ne pas proposer une AG déjeunatoire conviviale ?